

**EXTRAIT:**



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS ( 30 ) : M. ABELIN, Mme LAVRARD, M. MELQUIOND, Mme RABUSSIER, M. MIS Mme BOURAT, M. BEN EMBAREK, Mme BRAUD, M. MAUDUIT, Mme FARINEAU, M. DUMAS; Mme PETIT, M. BAUDIN, Mme ROUSSENQUE, M. MEUNIER, Mme PHILIPPONNEAU, M. PREHER, Mme CASSAN-FAUX, Mme LEBORGNE, MM. ERGUL, BENDJILLALI, BEAUDEUX, Mme MESLEM, M. PAILLER, Mme MERY, M. BARAUDON, Mme PESNOT-PIN, MM. MICHAUD, AUDEBERT, Mme BRARD.

POUVOIRS ( 8 ) :

Mme AZIHARI mandant a pour mandataire M. ABELIN  
M. BRAILLARD mandant a pour mandataire Mme LAVRARD.  
M. GAILLARD mandant a pour mandataire M. MIS  
M. LAURENDEAU mandant a pour mandataire M. MELQUIOND  
Mme MONTASSIER mandant a pour mandataire M. MAUDUIT  
Mme COTTEREAU mandant a pour mandataire Mme BOURAT  
Mme METAIS mandant a pour mandataire M. PAILLER  
Mme WEINLAND mandant a pour mandataire Mme MERY

EXCUSE ( 1 ) : M. GANIVELLE

Françoise BRAUD a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance

**RAPPORTEUR : Madame Chantal PETIT**

**OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle au centre socioculturel d'Ozon**

*La commune de Châtellerault soutient le fonctionnement des associations dont l'activité revêt un intérêt local ou à l'occasion de l'organisation d'une action spécifique. Le calendrier prévoit un dépôt et une instruction des demandes au moment de la préparation du budget primitif. Or, certaines demandes exceptionnelles sont intervenues dans le courant de l'exercice budgétaire.*

*C'est le cas de la demande de subvention exceptionnelle émanant du Centre socioculturel d'Ozon qui sollicite la collectivité pour l'accueil d'un spectacle professionnel à l'occasion de sa fête de quartier, le 4 juin 2016, à hauteur de 562 €.*

\* \* \* \* \*

**VU** la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association,

**VU** l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

**VU** la délibération n° 1 du conseil municipal du 28 janvier 2016 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2016, dont les crédits inscrits aux comptes 6574,

**CONSIDERANT** l'examen de la demande de subvention émanant du Centre socioculturel d'Ozon, pour le financement d'un spectacle professionnel au moment de la fête de quartier du 4 juin 2016,

**CONSIDERANT** que ce spectacle professionnel, présenté par la compagnie Miriludo Productions, en direction du tout public, favorise l'expression populaire et la participation des habitants du quartier,

**CONSIDERANT** que la collectivité ne prend en charge que le cachet artistique, soit 562 €,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle au Centre socioculturel d'Ozon d'un montant de 562 €,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer les pièces relatives à ce dossier.

La somme sera imputée sur le compte 33 / 6574 / 5100.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER